

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix mai, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LHOPITAL Monique, Maire.

Étaient présents : Mme FABLE Michèle, M. MAZURE Mathias, M. TOUCHARD Fabien, M. GAUTIER Gaël, Mme HASCOET Caroline, Mme RUILLE Isabelle, M. GÉRARD Bastien, M. LAUNAY Gildas, M. CHAUVEAU Didier et M. GIRARD Philippe.

Secrétaire de séance : M. GIRARD Philippe

Date de convocation : 05/05/2022

Date d'affichage : 05/05/2022

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 11

ORDRE DU JOUR

- Acquisition parcelle AB55
- Convention de fonctionnement plan d'eau
- Devis jeux plein air
- Décision modificative n°2
- Devis souffleur et tronçonneuse
- Affaires diverses

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

- Devis adhésion POLLENIZ 2022

ACQUISITION PARCELLE AB55 (2022-05-01)

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que le propriétaire de la parcelle AB55 propose de vendre sa parcelle à la commune à un prix de 25 000 € hors frais annexes. Elle leur précise que celle-ci a une surface de 8 137m², qu'elle est située dans une zone non constructible et qu'elle est accessible par la rue de la Forge et le chemin des Bouvets.

Les membres du Conseil municipal sont favorables à l'achat de cette parcelle estimant que cela représentera une réserve foncière pour la commune.

Madame le Maire leur précise que 20 000 € ont été prévus sur le budget dans le cadre d'achat de terrain et les informe qu'une décision modificative de 7 500 € sur le budget 2022 sera donc nécessaire.

Les membres du Conseil municipal autorisent donc Madame le Maire à modifier le budget, entreprendre la démarche d'achat de la parcelle AB55 et à signer tous documents nécessaires.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

CONVENTION PLAN D'EAU
(2022-05-02)

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de mettre à jour la convention établie en 2016 entre la commune et le Comité des fêtes déterminant les rôles, les droits et les devoirs de chacune des parties dans la gestion et l'animation du plan d'eau de la commune pour une durée de trois ans prolongée par tacite reconduction.

En effet, de nouveaux membres du bureau ont été réélus depuis. Il convient de supprimer la mention « cartes journalières » et d'indiquer uniquement « cartes » du fait que des cartes journalières ainsi que des cartes à la saison sont désormais proposées.

Elle précise qu'il est indiqué également dans la convention qu'un rapport d'activité doit être transmis à la commune chaque année mais que depuis 2016 cela n'avait pas été effectué. Le Comité des fêtes devra donc s'y conformer.

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité la mise à jour de cette convention proposée par Madame le Maire et l'autorise à la signer.

DEVIS JEUX PLEIN AIR ECOLE
(2022-05-03)

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal avoir été sollicitée par la directrice de l'école pour l'installation de jeux de plein air dans l'espace de gazon situé derrière l'école.

Elle leur présente donc un devis de l'entreprise Manutan Collectivités pour 3 jeux de plein air d'un montant de 1 800 € TTC, en leur précisant que cela est une offre de déstockage.

Les membres du Conseil municipal sont favorables à l'unanimité à l'installation de jeux de plein air dans le terrain de gazon de l'école et autorisent Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise Manutan Collectivités pour un montant de 1 800 € TTC.

DECISION MODIFICATIVE N°2
(2022-05-04)

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'achat de la parcelle AB55 et l'achat des jeux de plein air entraînent une modification du budget comme suit :

INVESTISSEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
Achat parcelle AB55	C/2111 opération 30	+ 7 500 €		
Jeux plein air	C/2188 opération 30	+ 1 800 €		
			021	+ 9 300 €

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	C/615228	- 9 300 €		
	023	+ 9 300 €		

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité de modifier le budget comme indiqué ci-dessus.

DEVIS TRONCONNEUSE ET SOUFFLEUR

(2022-05-05)

Fabien TOUCHARD, adjoint au Maire, présente aux membres du Conseil municipal des devis de deux entreprises pour l'achat d'un souffleur et d'une tronçonneuse à batterie.

Souffleur

Equip'jardin :	349,68 € HT	419,62 € TTC
Deslandes Motoculture :	199,17 € HT	239,00 € TTC

Tronçonneuse à batterie

Equip'jardin :	1 059,01 € HT	1 270,81 € TTC
Deslandes Motoculture :	748,79 € HT	898,54 € TTC

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de retenir les devis de l'entreprise Deslandes Motoculture pour un montant total de 1 137,54 € TTC et autorisent Madame le Maire à les signer.

DEVIS POLLENIZ ADHESION 2022

(2022-05-06)

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal avoir reçu un devis de POLLENIZ pour l'adhésion 2022 d'un montant de 104,29 €. Cette adhésion permet à la commune de bénéficier des avantages cités ci-dessous :

- être représentée dans la gouvernance POLLENIZ et participer aux décisions et orientations ;
- accès à la veille technique et réglementaire ;
- l'association organise pour le compte des collectivités, des luttes collectives et des actions de surveillance et prévention ;
- participation des administrés aux actions de lutte dans un cadre légal, en étant couverts par la responsabilité civile de POLLENIZ ;
- matérialisation de la participation des collectivités aux mesures de luttes obligatoires, limitant de fait la responsabilité du Maire en répondant légalement à ses obligations de moyens ;
- autorise POLLENIZ à verser aux bénévoles des défraiements à la capture dans le cadre des luttes collectives contre les rongeurs aquatiques sans ouverture d'une régie municipale.

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le devis d'adhésion pour l'année 2022 proposé par POLLENIZ et autorise Madame le Maire à le signer.

Affaires diverses

- Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le laurier situé sur la parcelle AB27 dépasse sur la voie publique et qu'il convient de demander à nouveau le propriétaire de l'élaguer. Il convient également de notifier au propriétaire de la parcelle AB14 d'élaguer sa haie qui entoure un candélabre ;
- Un élu informe les membres du Conseil municipal que la rue des Lavandières est en sens unique (RD57 vers la Place Saint Philibert) mais qu'il arrive fréquemment qu'elle soit empruntée à sens inverse par les usagers. Les membres du Conseil municipal décident donc de positionner un panneau à sens unique à l'entrée de la rue ;
- Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune a signé une convention avec le CAUE de la Sarthe dans le cadre du projet de construction de la maison des habitants ainsi que la démolition de la salle actuelle. Elle les informe avoir reçu l'architecte du CAUE et celui-ci préconise de réaliser le projet dans le centre bourg. A son avis, l'emplacement de la parcelle AB1, prévue initialement, ne correspondrait pas à sa perception du projet. Après avoir effectué la visite du bourg, il a repéré la parcelle AA57 qui pourrait éventuellement répondre au projet de par sa situation géographique (proche école et mairie). Madame le Maire les informe avoir pris rendez-vous avec les propriétaires de la parcelle AA57 et doit les rencontrer le 11 mai ;

- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la société SAM intervient le 12 mai 2022 pour effectuer le passage de caméra dans le réseau assainissement rue des Lavandières ;

- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un devis avait été sollicité en 2019 auprès des établissements WALLE pour la reprise de concessions dans le cimetière. Après plusieurs tentatives de demandes de rendez-vous, elle est toujours dans l'attente d'une réponse. Elle a donc sollicité les établissements Mélanger de Loué qui viendront le 11 mai pour proposer un devis ;

- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal avoir reçu un mail de la mairie d'Asnières qui organise un concours de fleurissement et est à la recherche de volontaires pour faire partie du jury. Aucun élu ne répond favorablement à la demande ;

- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un premier jet de plantation a été effectué dans le village lors de la journée bénévole et que l'autre partie a été plantée par l'employé communal ce jour ;

- Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'organiser un concours de fleurissement dans le village, ce que les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité.

- Planning élections législatives :

12 juin 22

Présidente : Monique LHOPITAL

Secrétaire : Michèle FABLE

	8h-12h	12h-15h30	15h30-19h
Assesseur 1	Mathias MAZURE	Gaël GAUTIER	Monique LHOPITAL
Assesseur 2	Isabelle RUILLE	Philippe GIRARD	Fabien TOUCHARD
Assesseur 3	Michèle FABLE	Caroline HASCOET	Gildas LAUNAY

19 juin 22

Présidente : Monique LHOPITAL

Secrétaire : Michèle FABLE

	8h-12h	12h-15h30	15h30-19h
Assesseur 1	Philippe GIRARD	Gildas LAUNAY	Monique LHOPITAL
Assesseur 2	Caroline HASCOET	Isabelle RUILLE	Fabien TOUCHARD
Assesseur 3	Didier CHAUVEAU	Bastien GERARD	Mathias MAZURE

Fin de séance 22h25.